

---

## **RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT ET DE FINANCE RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES 30 novembre 2022**

Le Comité d'audit et de finance est créé conformément à l'article 33 des Règles de procédure de l'Assemblée des Parties, dans le but d'assister l'Assemblée au travers de la Commission permanente dans ses fonctions de surveillance, notamment en matière d'audit et de conformité, de révision de la proposition de budget annuel, d'information financière et de performance financière efficace et efficiente.

### **Composition du Comité d'audit et de finance**

Aux termes de l'article 2 de ses Règles de procédure, le Comité est composé de cinq à sept membres élus pour un mandat renouvelable de deux ans, et son président est désigné par l'Assemblée des Parties.

En 2022, le Comité comprenait :

- l'Italie (présidente) ;
- le Kenya (vice-président) ;
- la Chine ;
- le Koweït ;
- la Turquie ;
- les États-Unis.

### **Réunions du Comité d'audit et de finance**

Conformément à l'article 4 de ses Règles de procédure, en 2022, le Comité s'est réuni :

- le 30 mars ;
- le 14 avril ;
- le 21 juillet ;
- le 15 septembre ;
- le 22 septembre ; et
- le 20 octobre.

Toutes les réunions ont eu lieu en téléconférence – la présidente y assistait depuis le siège – à l'exception de la réunion extraordinaire du 20 octobre.

Les réunions d'avril, de juillet et du 22 septembre étaient des réunions ordinaires. La réunion de mars s'est tenue spécifiquement pour examiner le montant du fonds opérationnel, tandis que celle du 15 septembre avait pour but d'informer les membres de la proposition de budget opérationnel pour 2023. La réunion extraordinaire du 20 octobre a été organisée pour évoquer cette proposition révisée.

### **Organisation et compte-rendu des réunions du Comité**

La présidente du Comité a supervisé l'élaboration des ordres du jour et des documents des réunions par le secrétariat de l'OIDD. Ce dernier a rédigé les procès-verbaux provisoires des réunions. Tous les procès-verbaux ont été communiqués à l'ensemble des membres du Comité.

## **Résumé des activités du Comité**

### **1. Suivi du budget 2022 et de la performance financière de l'OIDD**

Le Comité a assisté la Commission permanente dans la supervision du budget 2022. En outre, plusieurs de ses membres – y compris sa présidente – ont participé aux réunions de la Commission. Le Comité a examiné les rapports financiers et les budgets préparés par le secrétariat. Au moment où nous rédigeons ce rapport, les revenus et les dépenses de l'OIDD soutiennent bien la comparaison avec le budget approuvé pour 2022.

### **2. Fonds opérationnel**

Au titre de la résolution 2/2019 adoptée par l'Assemblée des Parties lors de sa réunion du 13 novembre 2019, le Comité a examiné les états financiers de 2021 de l'OIDD et validé le montant proposé à allouer au fonds opérationnel.

### **3. Examen et approbation des états financiers vérifiés de 2021**

Conformément à l'article 1.2.b des Règles de procédure du Comité d'audit et de finance, les membres du Comité ont examiné les états financiers vérifiés de l'OIDD pour l'année fiscale qui a pris fin le 31 décembre 2021. Ils les ont approuvés et transmis à la Commission permanente en faisant état du rapport d'audit positif et sans réserve, ainsi que de la poursuite des activités liés aux programmes malgré les conséquences persistantes de la pandémie de COVID-19 et les questions de sécurité et autres crises qui ont touché certains de nos pays d'intervention. Ils ont également examiné la lettre de recommandation des experts comptables pour 2021, où aucun problème majeur n'a été signalé.

### **4. Registre des risques de l'OIDD**

Les membres du Comité ont examiné le registre des risques annuel en tenant compte des mesures d'atténuation prises pour gérer les risques précités.

### **5. Audit interne et conformité**

Le Comité a examiné les rapports rédigés par le contrôleur de gestion et agent de la conformité de l'OIDD. Ces documents présentaient les principales conclusions des audits internes menés en 2021, ainsi que la réponse des cadres aux recommandations.

### **6. Validation du budget opérationnel 2023**

Pendant sa réunion du 22 septembre, le Comité a examiné la proposition de budget opérationnel pour 2023 et recommandé à la Commission permanente de la transmettre à l'Assemblée des Parties pour approbation. Il a été annoncé par la suite que des fonds supplémentaires étaient attendus pour 2023, et un budget révisé a été préparé et validé par le Comité lors d'une réunion extraordinaire.

Un budget cible pour 2024 a également été présenté pour donner aux membres une idée de l'évolution attendue des transactions financières au-delà de 2023.

## **Conclusion**

En 2022, nos activités ont encore été affectées par la pandémie de COVID-19, parfois par des conflits ou une situation instable. Malgré cela, leur coût correspond à ce qui était prévu et celui des activités liées au programme est très proche du montant fixé. En matière d'investissement, l'agitation sur les marchés financiers internationaux et la hausse des taux d'intérêt ont provoqué une baisse significative de la valeur des investissements en obligations. Conformément à sa politique d'investissement, l'OIDD investit dans des fonds durables et éthiques principalement constitués d'obligations sûres très bien cotées. L'Organisation prévoit de conserver ses investissements sur le long terme, ce qui signifie que les obligations évolueront en fonction de leur valeur nominale et généreront des intérêts selon le taux fixé.

Un budget équilibré a été élaboré pour 2023 de façon à refléter la mise en œuvre du plan de gestion 2023-2024, mis au point à la lumière de la proposition de Plan stratégique pour 2021-2024.

**/FIN**